



## RAPPORT D'ACTIVITE 2018

L'année 2018 a continué de mobiliser les élus de l'URPS.

### **Représentation des pharmaciens**

L'URPS continue de représenter les pharmaciens dans différents comités et instances administratives notamment :

Concernant l'ARS, l'union est toujours représentée au sein de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) et de ses commissions spécialisées (Organisation des soins et Prévention), de certains CODAMUPS départementaux, du Comité Régional des Maisons de Santé pluri professionnelles. Contrairement à l'année 2017, l'URPS siège maintenant dans tous les comités départementaux des MSP. Un courrier à l'ARS et particulièrement aux délégations départementales a été envoyé en 2018, afin de demander que l'URPS Pharmaciens soit systématiquement prévenue de la réunion de ces comités et invitée. L'Union siège également dans 11 Conseils Territoriaux de Santé.

Au-delà des comités internes à l'ARS, l'URPS fait toujours partie du Conseil d'Administration du GIP e-Santé Occitanie et du réseau ONCO-Occitanie.

Elle continue également son travail en lien avec d'autres réseaux : RAMIP, DIAMIP, MATERMIP, le REIPO, RESEDA, le Réseau Hépatite LR, le COREVIH (Comité Régional de lutte contre le VIH) etc.

Au niveau local, les élus de l'URPS participent toujours aux réunions départementales des différentes MAIA présentes sur les territoires.

### **Communication de l'URPS**

Cette année, l'URPS a travaillé à l'élaboration d'un nouveau site internet. Au-delà de la volonté d'une meilleure charte graphique, plus cohérente avec les couleurs du logo de l'union, ce site a pour objectif d'être plus attractif et plus moderne que le précédent.



## Actions de l'URPS

Concernant les projets menés par l'URPS, l'année 2018 a été marquée par l'expérimentation vaccination contre la grippe saisonnière par les pharmaciens d'officine. Un arrêté du 8 juin, modifiant le décret du 10 mai 2017 a élargit l'expérimentation aux régions Occitanie et Hauts-de-France.

Dans notre région, l'ARS a autorisée 3 441 pharmaciens volontaires à vacciner les personnes majeures, ciblées par les recommandations vaccinales en vigueur. La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière a débuté le 6 octobre 2018.

Cette expérimentation a largement mobilisé l'URPS. Tout d'abord, plusieurs réunions départementales ont été organisées de concert avec l'Ordre des Pharmaciens et l'ARS en amont du début de la campagne, afin de répondre aux questions techniques des pharmaciens (population cible, réglementation, conditions d'obtention de l'autorisation etc.).

De plus, la mission de l'URPS qui a consisté au paiement des vaccinations à l'issue de la campagne s'est avérée chronophage.

En effet, l'URPS Pharmaciens Occitanie a été contrainte d'effectuer la collecte des RIB elle-même. Des appels à collecte par mails, courrier et relances téléphoniques ont permis de collecter les RIB des pharmacies expérimentatrices de la région. Afin de sécuriser cette collecte en termes de saisie, mais aussi de paiement, l'URPS a fait appel à la société H3P. Dans un premier temps, cette société a travaillé dès le mois de décembre en même temps que l'union, à la collecte des RIB permettant ainsi, d'effectuer des contrôles de la saisie des relevés. Dans un deuxième temps, à l'issue de la campagne, à partir du fichier d'extraction de la plateforme de l'Ordre, H3P a constitué un fichier « SEPA », compatible et nécessaire à l'opération de virement. C'est ainsi que 1 613 virements ont été effectués en une fois par l'URPS, à la fin du mois d'avril 2019.

Par ailleurs, concernant l'enlèvement des déchets issus de l'acte vaccinal, l'organisme DASTRI s'est retiré de l'expérimentation la veille de la campagne vaccinale, ne permettant pas de traiter cette problématique en amont. En vaccinant, le pharmacien devient producteur de déchets et doit alors financer lui-même l'enlèvement et la destruction de ses DASRI. Il incombait donc aux pharmacies expérimentatrices d'organiser et de financer leur propre circuit. L'URPS a décidé de prendre à sa charge le coût de la collecte et a contracté avec l'organisme CLICKECO. L'objectif de la démarche était que les pharmaciens pour l'expérimentation présente, en l'absence de solution nationale, puissent se prévaloir auprès de l'ARS d'une conformité vis-à-vis des obligations réglementaires.

Un autre projet a continué de mobiliser l'URPS en 2018 : le projet régional BIMEDOC (Bilan de MEDication en OCCitanie).

Ce projet est porté par le REIPO (Réseau d'Enseignement et d'Innovation pour la Pharmacie d'Officine), en partenariat notamment avec l'URPS Pharmaciens Occitanie. Des réunions d'informations délocalisées dans les bassins de santé ont continué de s'organiser. Ces réunions sont basées sur le lien ville-hôpital et ouvertes aux pharmaciens d'officine, pharmaciens hospitaliers, médecins généralistes et gériatres afin de favoriser les échanges. Les pharmaciens volontaires pour rentrer dans l'expérimentation sont incités à se former et

bénéficient d'un accompagnement sous forme de tutorats. Cette étude régionale de faisabilité est destinée à servir de tremplin au BIMEDOC National.

Pour rappel, parallèlement, dans le cadre de l'appel à projet DGOS pour le PREPS (Programme de recherche sur la performance du système des soins) 2017, le BIMEDOC national est en cours. Neuf villes de sept régions différentes avaient été sélectionnées. Concernant la région Occitanie, 2 villes sont concernées par le projet : TOULOUSE et NÎMES. L'URPS Pharmaciens Occitanie fait partie du Comité de Pilotage qui travaille sur cette étude clinique de terrain dont l'objectif principal est d'évaluer l'impact du bilan de médication sur la survenue d'une hospitalisation à 12 mois chez les patients âgés de 65 ans et plus avec ALD vivant à domicile, ou de plus de 75 ans et polymédiqués. Cette étude va démarrer courant 2019.

Dans la continuité des actions favorisant le lien ville-hôpital, l'URPS par l'intermédiaire de la CNUPL (Conférence Nationale URPS Pharmaciens Libéraux), a participé à la diffusion d'une affiche commune sur le libre choix du patient qui a été envoyée à toutes les officines de la région.

### **Travail interprofessionnel**

L'URPS Pharmaciens reste également en lien étroit avec les autres URPS. Des réunions de COPIL Inter URPS ont toujours lieu en amont des réunions de la Commission Spécialisée Organisation des Soins de la CRSA.

L'ARS Occitanie, a quant à elle changé de Directeur en octobre 2018. Monsieur Pierre RICORDEAU a donc pris ses fonctions cette fin d'année et s'est montré dès sa nomination, très enclin à dialoguer avec les libéraux.

C'est pourquoi le COPIL Inter URPS, a décidé d'écrire un courrier signé de tous les Présidents d'URPS Occitanie qui a été envoyé à son attention le 27 novembre 2018, afin de lui proposer une rencontre dans le cadre de la mise en place des CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé). Cette rencontre a eu lieu le 30 janvier 2019.

C'est ainsi, que le 14 mars 2019, une convention de partenariat entre les dix URPS, l'ARS Occitanie et l'Assurance Maladie a été signée au centre hospitalier de Carcassonne, dans le but d'encourager le déploiement de ces communautés.

Dans ce cadre, un guichet unique commun aux dix URPS est en train de se structurer, destiné à accompagner les porteurs de projets. Un numéro vert dont la permanence sera assurée à tour de rôle par les différentes unions a été mis en place. Il sera à la disposition de tout professionnel de santé qui souhaitera être orienté dans sa démarche de projet de CPTS.

